

QUE FAIRE APRÈS

LA 5^E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



QUE FAIRE APRÈS

LA 5^E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE G<u>ÉNÉRAL</u>



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2021

Rédaction: Service de l'enseignement secondaire

Service presse et communication

ISBN: 978-99959-1-289-5

Layout: Service presse et communication

www.men.lu

N.B.: Pour faciliter la lecture de cette brochure, le terme « élève » est employé sous sa forme masculine.



Chers élèves,

Vous voici arrivés à un moment clé de votre scolarité.

Au cours des années précédentes, vous avez suivi une formation générale ; vous avez pu prendre conscience de vos forces et de vos faiblesses, ainsi que de vos préférences pour certaines disciplines. Maintenant, c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant la suite de votre parcours.

Nos écoles offrent de multiples voies de formation après les classes inférieures du lycée. Afin de vous aider à bien vous orienter, la brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles sur les différents types d'enseignement, les divisions et les sections que les élèves peuvent rejoindre après la 5° de l'enseignement secondaire général. Elle indique aussi les disciplines dans lesquelles il vous faudra concentrer vos efforts pour rejoindre la formation de votre choix.

N'hésitez pas à demander conseil à vos enseignants, au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) ou à la cellule d'orientation de votre lycée et à vos parents. Je vous souhaite entière satisfaction et pleine réussite. Chers parents,

Il vous importe que votre enfant s'oriente vers une formation qui l'épanouisse et lui ouvre des perspectives dans sa future vie professionnelle.

Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez l'accompagner et le conseiller au mieux alors qu'il doit choisir sa voie de formation. Vous pourrez aussi l'encourager à persévérer dans les disciplines donnant accès à la formation qui l'attire le plus.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Claude Meisch Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

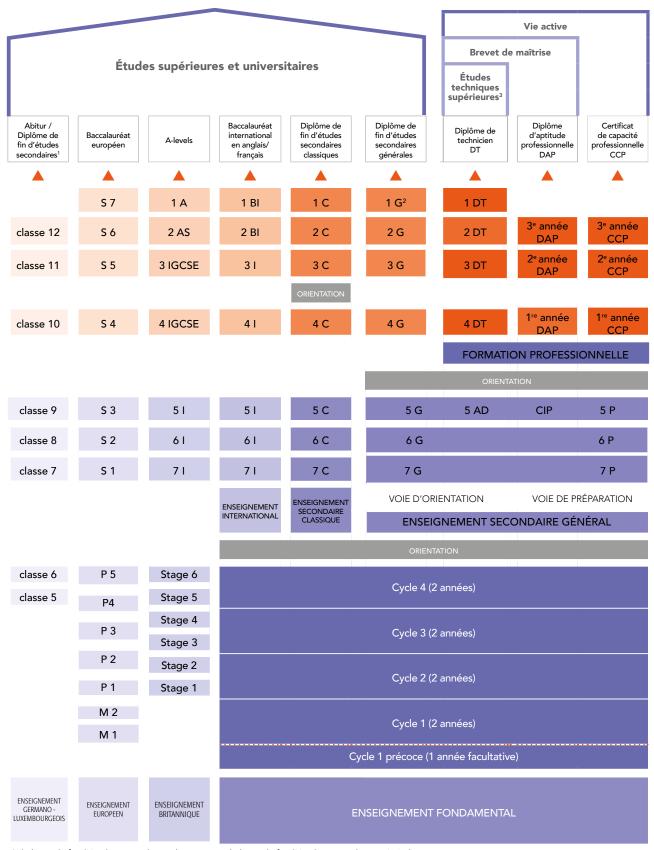
QUE FAIRE APRÈS LA 5° DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



| LE SYSTEME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS 2020 - 2021 | 9 |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| I. L'INSCRIPTION APRÈS LA 5 ^E | 11 |
| 1. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE 4G OU 4C | 13 |
| 2. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT BRITANNIQUE, | |
| EUROPÉEN, GERMANO-LUXEMBOURGEOIS OU INTERNATIONAL | 13 |
| 3. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE | 14 |
| 4. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE (CIP) | |
| OU UN COURS D'ORIENTATION ET D'INITIATION PROFESSIONNELLES (COIP) | 15 |
| II. LA DÉCISION DE PROMOTION | 17 |
| 1. NIVEAUX DE COMPÉTENCE DANS LA VOIE D'ORIENTATION (5G, 5AD) | 18 |
| 2. MODULES DANS LA VOIE DE PRÉPARATION (5P) | 19 |
| 3. PROMOTION EN CLASSE DE 5G | |
| 4. PROMOTION EN CLASSE DE 5AD | 24 |
| 5. PROMOTION EN CLASSE DE 5P ET 5PF | 25 |
| 6. LA DÉCISION DE PROMOTION : RÉCAPITULATIF | 26 |

| III. LES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS | 27 |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE DE LA VOIE DE PRÉPARATION (CIP) | 28 |
| 2. FORMATION PROFESSIONNELLE | 28 |
| 3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL | 39 |
| 4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE | 38 |
| 5. ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL | 50 |
| 6. ENSEIGNEMENT EUROPÉEN | 51 |
| 7. ENSEIGNEMENT BRITANNIQUE | 52 |
| 8. ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS | 53 |
| IV. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE | |
| 1. MAISON DE L'ORIENTATION | 62 |
| 2. CELULLE D'ORIENTATION | 62 |
| 3. ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL ET SCOLAIRE - SEPAS ET CEPAS | 62 |
| 4. SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF | 63 |
| 5. SOUTIEN À LA TRANSITION VERS LA VIE ACTIVE - ANTENNES LOCALES POUR JEUNES | 64 |
| 6. MÉTIERS, APPRENTISSAGES, (RÉ)ORIENTATION | 65 |
| 7. BERUFFER AN ELO | 65 |
| GLOSSAIRE | 66 |

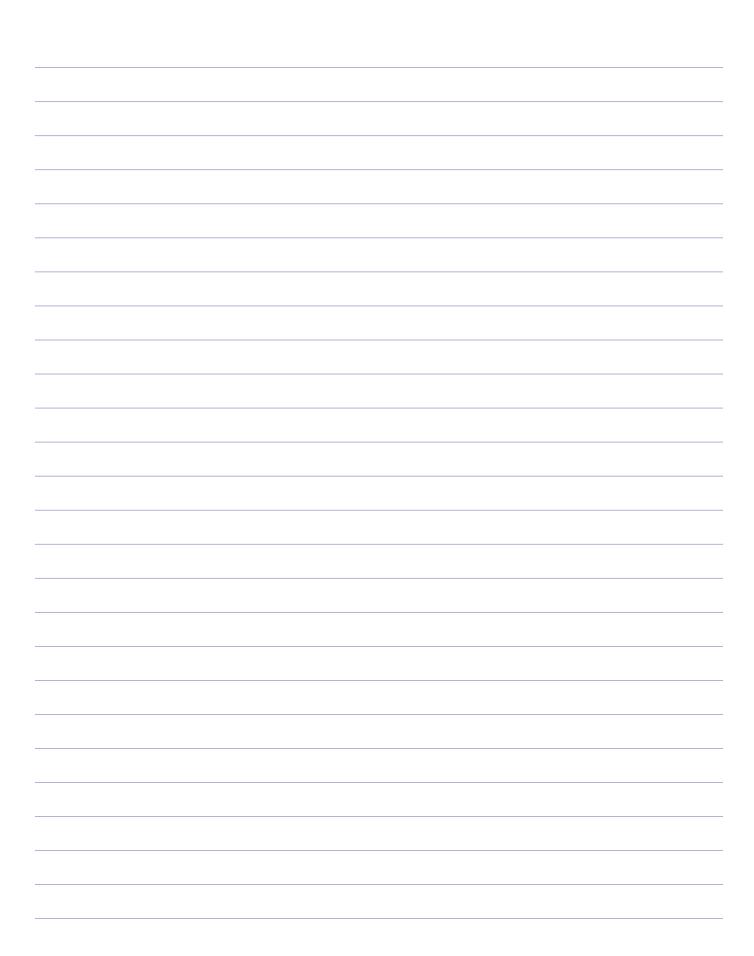
LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS



¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales

² S'y ajoute l'année terminale (1+ GED) à la section de la formation de l'éducateur.

³ via modules préparatoires



I. L'INSCRIPTION APRÈS LA 5^E



Au cours de l'année scolaire, les élèves doivent décider dans quelle formation ils veulent continuer leurs études, que ce soit aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, secondaire classique, germano-luxembourgeois, européen, britannique, international ou dans la formation professionnelle.

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe indique les sections des classes supérieures ou les formations professionnelles auxquelles l'élève est admissible. Cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail, ...), mais aussi sur les exigences de la formation envisagée.

L'élève doit s'inscrire lui-même à la formation choisie pour la prochaine année scolaire : l'inscription ne se fait pas automatiquement.

Toutes les formations sont accessibles aux filles et aux garçons, mais pour faciliter la lecture de la brochure, le terme « élève » est utilisé sous sa forme masculine. De même, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine.



1. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE 4G OU 4C

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 4G de l'enseignement secondaire général ou de 4C de l'enseignement secondaire classique, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet.

L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5G ;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, l'élève doit absolument s'inscrire en juillet. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de révision, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS ou à la cellule d'orientation de son lycée ou sur le site www.mengschoul.lu.

2. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT BRITANNIQUE, EUROPÉEN, GERMANO-LUXEMBOURGEOIS OU INTERNATIONAL

La procédure d'inscription en classe de S4 de l'enseignement secondaire européen ou en classe 10 de l'enseignement germano-luxembourgeois est identique à celle en classes de 4G ou 4C.

La procédure d'inscription en classe de 4I de l'enseignement international est identique à celle en classes de 4G ou 4C; en outre l'élève doit passer un ou plusieurs tests d'admission.

L'inscription en classe de 4IGCSE de l'enseignement britannique se fait en ligne via le site www.lml.lu au cours du 2^e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales.

3. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Classe de 4° technicien DT plein temps ou de 1° année de formation DAP plein temps

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe à plein temps de la formation professionnelle, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription.

Ces journées sont organisées vers le 15 juillet.

L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi;
- les bulletins de la classe de 5°;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il doit absolument s'inscrire en juillet. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de révision, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS de son lycée ou sur le site www.mengschoul.lu

1^{re} année de formation DAP ou CCP concomitant (sous contrat d'apprentissage)

Si l'élève a pris la décision de faire une formation professionnelle chez un patron sous contrat d'apprentissage, il doit s'adresser au Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP), au SePAS ou à la cellule d'orientation de son lycée ou à une Antenne locale pour jeunes (ALJ) (voir pages 61-65). Il pourra s'y renseigner sur les postes d'apprentissage, la situation sur le marché de l'emploi, etc.

S'il n'a pas encore décidé quel métier ou quelle profession apprendre, il peut s'adresser à l'ADEM-OP en vue d'un entretien d'orientation. Ce service lui fournit des informations sur les entreprises à la recherche d'un apprenti. Dès que l'élève a trouvé un patron formateur à l'aide des offres de l'ADEM-OP, de l'ALJ ou par sa propre initiative, il retourne à l'ADEM-OP. Le jeune qui aurait besoin de soutien ou d'un accompagnement pendant cette période peut s'adresser à l'ALJ.

C'est le Service d'orientation professionnelle (ADEM-OP) qui lui remet les documents en vue de la conclusion du contrat d'apprentissage et de l'inscription dans un lycée.

L'inscription ne peut se faire qu'à partir du moment où un contrat d'apprentissage a été conclu. Il est donc conseillé de commencer sa recherche et les démarches aussi tôt que possible.

4. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE (CIP) OU UN COURS D'ORIENTATION ET D'INITIATION PROFESSIONNELLES (COIP)

Les classes CIP sont accessibles aux élèves mineurs, tandis que les cours COIP sont réservés aux élèves de plus de 18 ans.

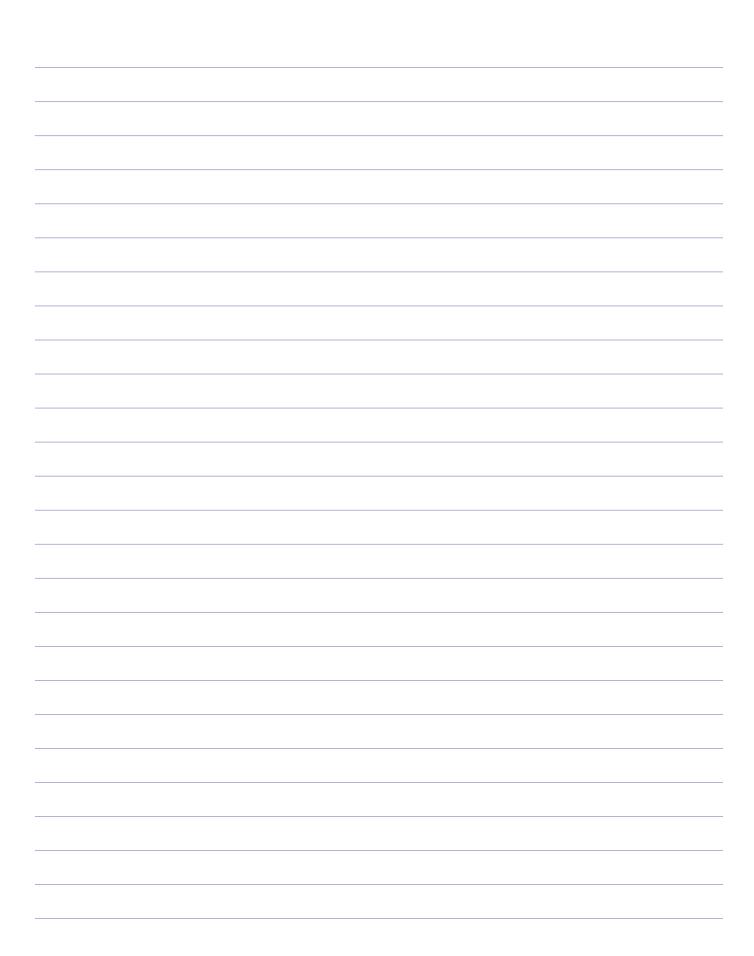
L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe CIP, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. L'élève doit fournir les documents suivants :

- la fiche de départ du lycée d'origine ;
- une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5P ou de 5AD ;
- l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument que l'élève s'inscrive.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

Afin de savoir exactement dans quel lycée la classe CIP est proposée, il est important de se renseigner auprès du SePAS ou à la cellule d'orientation, de la Maison de l'orientation ou auprès des Antennes locales pour jeunes. Les cours COIP sont uniquement proposés au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck.

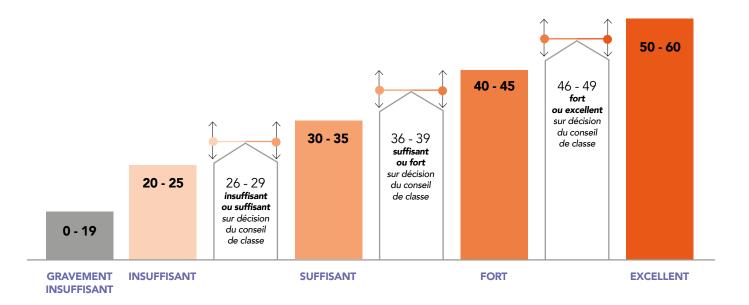


II. LA DÉCISION DE PROMOTION



1. NIVEAUX DE COMPÉTENCE DANS LA VOIE D'ORIENTATION (5G, 5AD)

Dans les classes de la voie d'orientation, la valeur des notes est reliée à des niveaux de compétence spécifiques.



Les notes suivantes sont reliées à des niveaux de compétence fixes :

50 - 60 : niveau d'excellence

40 - 45 : niveau fort 30 - 35 : niveau suffisant 20 - 25 : niveau insuffisant

01 - 19: niveau gravement insuffisant

Les notes intermédiaires (26-29, 36-39 et 46-49) se situent dans des couloirs indiquant un niveau de compétence intermédiaire. Elles représentent des socles soit légèrement dépassés, soit atteints sous réserve. Dans ces cas, le conseil de classe décide en fin d'année si la performance de l'élève le situe au niveau de compétence inférieur ou supérieur. Pour ce faire, il prend en considération la motivation de l'élève et son attitude face au travail.

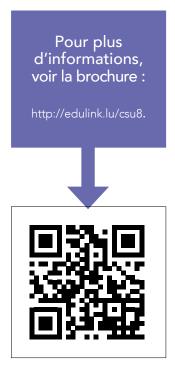
Par exemple, un élève a une note de 27 points, ce qui correspond soit au niveau insuffisant soit au niveau suffisant : c'est donc le conseil de classe qui va décider si l'élève se verra attribuer le niveau suffisant ou insuffisant.

Les niveaux de compétence sont arrêtés en fin d'année.

2. MODULES DANS LA VOIE DE PRÉPARATION (5P)

Dans les classes de la voie de préparation, l'allemand, le français, les mathématiques, la culture générale, les options et les cours en atelier ainsi que l'éducation physique et sportive sont enseignés par modules. Chaque discipline compte neuf modules pour les trois années d'enseignement.







3. PROMOTION EN CLASSE DE 5G

La décision de promotion est prise par le conseil de classe en fin d'année. Elle se fonde sur les notes annuelles et les niveaux de compétence.

3.1. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G

En classe de 5G, il existe deux niveaux de réussite :

- la réussite au niveau globalement de base,
- la réussite au niveau globalement avancé.

Le niveau de réussite détermine dans quelle voie l'élève peut poursuivre ses études.

La promotion en classe de 5G se base sur sept notes dans les disciplines :

- 1. allemand
- 2. anglais
- 3. français
- 4. mathématiques
- 5. SCIEN: sciences naturelles et informatique
- 6. SCSOC : sciences sociales (histoire et géographie)
- 7. moyenne pondérée du volet Expression, orientation et promotion des talents

On parle de « disciplines de promotion ».

Dans les disciplines du volet Langues et mathématiques, l'élève est inscrit soit dans un cours avancé, soit dans un cours de base, ce qui a également un impact sur le niveau de réussite que l'élève peut atteindre.

Un élève inscrit dans deux à quatre cours avancés peut

- soit réussir la classe de 5G au niveau globalement avancé,
- soit réussir la classe de 5G au niveau globalement de base,
- soit échouer.

| Volets | Disciplines | |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| | Allemand | cours avancé |
| | Allemand | cours de base |
| Langues et mathématiques | Angleie | cours avancé |
| | Anglais | cours de base |
| | F | cours avancé |
| | Français | cours de base |
| | NA il Z | cours avancé |
| | Mathématiques | cours de base |

3.2. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G AU NIVEAU GLOBALEMENT AVANCÉ

Pour réussir la classe de 5G au niveau globalement avancé, il ne faut avoir aucune note annuelle gravement insuffisante dans les sept disciplines de promotion et remplir une des conditions suivantes :

- être inscrit dans deux cours avancés au moins, dont un au moins doit être l'allemand ou le français et n'avoir obtenu aucune note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans trois cours avancés et obtenir au plus une note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans quatre cours avancés et obtenir au plus deux notes annuelles insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Aucune note annuelle gravement insuffisante dans les 7 disciplines de promotion



| | | | • | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Volets | Disciplines | CAS 1 | CAS 2 | CAS 3 |
| Langues et mathématiques | Allemand Anglais Français Mathématiques | 2 cours avancés dont l'allemand ou le français | 3 cours avancés | 4 cours avancés |
| Sciences naturelles et sociales | SCIEN SCSOC | + | + | + |
| Expression, orientation et promotion des talents | Éducation physique Éducation artistique Éducation musicale Options et ateliers Vie et société | aucune note annuelle insuffisante dans les disciplines de promotion | 1 note annuelle insuffisante au plus dans les disciplines de promotion | 2 notes annuelles insuffisantes au plus dans les disciplines de promotion |

Remarques

- Les disciplines de promotion sont marquées en italique dans le tableau.
- Le conseil de classe est autorisé à faire avancer l'élève, même si les résultats de celui-ci ne satisfont pas strictement aux critères de promotion.

Minimum 2 cours avancés pour réussir au niveau globalement avancé. La réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé donne un accès aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général (voir pages 39 à 47) et sous certaines conditions aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique (voir page 48). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies.

3.3. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G AU NIVEAU GLOBALEMENT DE BASE

L'élève inscrit dans **quatre cours de base** réussit la classe de 5G au niveau globalement de base avec au maximum deux notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Pour décider de la réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base pour l'élève inscrit dans un ou **plusieurs cours avancés**, les niveaux insuffisants atteints dans un cours avancé sont convertis en niveaux suffisants dans un cours de base.

Cette conversion suit la règle suivante :

« le niveau monte d'un cran en convertissant du cours avancé vers le cours de base »

| ote | Cours avancé Niveau de compétence |
|---------|---------------------------------------------------------------|
| 0 - 60 | excellent |
| 16 - 49 | fort ou excellent sur décision du conseil de classe |
| 10 - 45 | fort |
| 36 - 39 | suffisant ou fort sur décision du conseil de classe |
| 0 - 35 | suffisant |
| - 29 | insuffisant ou suffisant sur décision du conseil de classe |
| - 25 | insuffisant |
| 1 - 19 | gravement insuffisant |
| | |

Maximum 2 notes annuelles insuffisantes = réussite au niveau globalement de base La conversion n'a de sens que si le niveau atteint dans le cours avancé est insuffisant.

Si après conversion, le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est supérieur à deux, l'élève échoue. Si le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est au maximum de deux, l'élève réussit la 5G au niveau globalement de base.

La réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base donne un accès aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme de technicien (DT) et visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes DT et DAP précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 30-38).

L'élève échoue en classe de 5G s'il ne réussit pas au moins au niveau globalement de base. Dans ce cas, le conseil de classe peut décider la réussite d'une classe de 5AD s'il estime que cette décision correspond aux résultats scolaires et aux capacités de l'élève.

Critères de réussite en 5G: récapitulatif

| notes insuffisantes cours avancés | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
|--------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 4 | globalement avancé | globalement avancé (si pas de note < 20 pts) | globalement avancé (si pas de note < 20 pts) | globalement de base* ou échec | globalement de base* ou échec |
| 3 | globalement avancé | globalement avancé (si pas de note < 20 pts) | globalement de base | globalement de base* ou échec | globalement de base* ou échec |
| 2 | globalement avancé | globalement de base | globalement de base | globalement de base* ou échec | globalement de base* ou échec |
| 1 | globalement de base | globalement de base | globalement de base | globalement de base* ou échec | échec |
| 0 | globalement de base | globalement de base | globalement de base | échec | échec |

^{*} la note insuffisante dans un cours avancé est convertie en note suffisante dans un cours de base, une note < 20 pts dans un cours avancé reste une note insuffisante, même après conversion.

- **Ex. 1 :** Je suis inscrit dans 3 cours avancés et j'ai 3 notes insuffisantes. Si les 3 notes insuffisantes se présentent dans les cours avancés, je peux les convertir en notes de cours de base et réussir mon année. Si les 3 notes insuffisantes sont en SCIEN, SCSOC et dans le cours de base, j'échoue.
- **Ex. 2 :** Je suis inscrit dans un cours avancé et j'ai 3 notes insuffisantes, dont une dans le cours avancé. Je peux convertir la note du cours avancé en note de cours de base et ainsi réussir mon année. Mais si aucune des 3 notes insuffisantes ne se situe dans un cours avancé, i'échoue.

4. PROMOTION EN CLASSE DE 5AD

La promotion de la classe de 5AD est faite en fonction de sept notes dans les disciplines :

- 1. moyenne pondérée allemand/luxembourgeois et français
- 2. mathématiques
- 3. sciences naturelles
- 4. sciences sociales
- 5. éducation technologique : informatique et dessin technique
- 6. options et ateliers
- 7. moyenne pondérée des autres disciplines du volet Expression, orientation et promotion des talents

L'élève réussit la classe de 5AD s'il a obtenu au maximum deux notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.

Il est alors admissible aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 30 à 36).

Si l'élève vise une formation professionnelle à haute technicité exigeant un niveau fort en mathématiques, il peut demander à redoubler dans une classe d'initiation professionnelle (CIP) pour améliorer ses résultats et être orienté dans la classe de son choix l'année suivante.

Si les parents le demandent, l'élève ayant réussi la 5AD et obtenu le niveau fort en langues, en mathématiques, en sciences naturelles et en sciences sociales, est admis en 5G.





5. PROMOTION EN CLASSE DE 5P ET 5PF

La promotion de la classe de 5P est faite en fonction du nombre de modules acquis :

- 1. L'élève qui réussit la classe de 5P avec au moins 33 modules, dont cinq en mathématiques et cinq en allemand ou français, est admissible en classe de 5AD.
- 2. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, est admissible en formation professionnelle DAP catégorie A.
- 3. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, dont huit modules en mathématiques, est admissible en formation professionnelle DAP catégories A et B.
- 4. L'élève qui réussit au moins 18 modules, est admissible en formation professionnelle CCP.

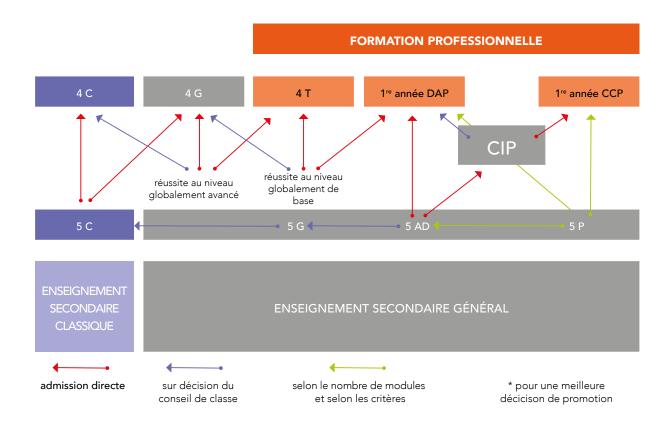
Les critères de promotion pour une 5PF sont identiques à ceux d'une 5P, sauf pour l'allemand qui est remplacé par le luxembourgeois

Le conseil de classe oriente vers une classe d'initiation professionnelle (CIP) l'élève mineur qui n'est admissible ni dans une classe subséquente, ni dans une autre voie de formation.

À l'élève majeur qui n'est admissible ni dans une classe subséquente, ni dans une autre voie de formation, le conseil de classe propose une alternative pour adultes, telle que le CNFPC.

Selon les capacités de l'élève, le conseil de classe peut décider l'une de ces admissibilités même si l'élève n'a pas réussi suffisamment de modules. Il peut conditionner cette admissibilité à la réussite d'une épreuve portant sur un ou deux modules.

6. LA DÉCISION DE PROMOTION : RÉCAPITULATIF



III. LES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS



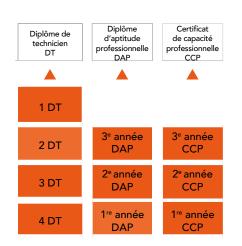
1. CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE DE LA VOIE DE PRÉPARATION (CIP)

Les classes d'initiation professionnelle accueillent les élèves :

- qui n'ont pas réussi 18 modules en classe de 5P;
- qui ont réussi entre 25 et 33 modules et veulent accéder à une classe de 5AD;
- qui ont réussi une classe de 5AD, mais veulent une meilleure décision de promotion;
- qui ont quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système d'éducation et de formation.

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle repose essentiellement sur trois axes :



- l'approche par compétences : la formation professionnelle est fondée sur le développement des compétences, qui sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.
- le **système modulaire** : chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession. L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations.
- le partenariat établi entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel aboutit à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

La formation professionnelle porte sur plus de 100 formations, réparties sur trois niveaux :

- la formation menant au **certificat de capacité professionnelle (CCP)**, d'une durée normale de trois ans : elle se déroule surtout en milieu professionnel et s'adresse à des élèves qui n'ont pas accès aux formations de DAP ou de DT;
- la formation menant au **diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)**, d'une durée normale de trois ans : elle peut être offerte soit en régime plein temps avec des stages, soit en régime concomitant avec un contrat d'apprentissage ;
- la formation menant au diplôme de technicien (DT), d'une durée normale de quatre ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle; des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui veulent accéder aux études supérieures.

2.1. CCP: CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE



| Conditions d'admission | 15 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année en cours avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5P ou avoir fréquenté une classe d'initiation professionnelle (CIP) |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation | formation en entreprise et cours concomitant de un ou deux jours par semaine au lycée cours au lycée : modules d'enseignement professionnel en ateliers scolaires et modules d'enseignement général |

Formations, conditions d'admission, types de régime par année (plein temps, concomitant)

| | 5P | aup. | |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|------|--|
| Formation | avec 18 modules | CIP | |
| Aide-ménagère | | >> | |
| Assistant en mécanique automobile | | >> | |
| Assistant fleuriste | | >> | |
| Assistant horticulteur en production | | >> | |
| Assistant pépiniériste - paysagiste | | >> | |
| Boucher - charcutier | | >> | |
| Boulanger - pâtissier | | >> | |
| Carreleur | | >> | |
| Coiffeur | | >> | |
| Commis de vente | | >> | |
| Couvreur | | >> | |
| Cuisinier | | >> | |
| Débosseleur de véhicules automoteurs | | >> | |
| Électricien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Installateur chauffage - sanitaire | | >> | |
| Maçon | | >> | |
| Marbrier - tailleur de pierres | | >> | |
| Parqueteur | | >> | |
| Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier | | >> | |
| Peintre - décorateur | | >> | |
| Plafonneur - façadier | | >> | |
| Serveur de restaurant | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécanicien de cycles | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Peintre de véhicules automoteurs | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |

Légende :

- année plein temps au lycée
- > année concomitante

Remarque: Toutes les formations CCP sont, en ce qui concerne la formation au milieu scolaire, bilingues: certains cours sont donnés en français, d'autres en allemand.





4º année DAP*

3° année DAP

2º année DAP

1^{re} année DAP

2.2. DAP : DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

| Apprentissage de différents métiers ou professions | division de l'apprentissage agricole division de l'apprentissage artisanal division de l'apprentissage commercial division de l'apprentissage hôtelier et touristique division de l'apprentissage industriel division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales formations transfrontalières | |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Conditions d'admission | avoir réussi une classe de 5AD ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis (catégorie A) avoir réussi une classe de 5AD avec niveau fort en mathématiques ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis, dont huit modules au moins en mathématiques (catégories A, B) avoir réussi une 5G (catégories A, B et C) | |
| Formation préparant à la vie professionnelle | formation en alternance de trois ans (sauf exceptions) année avec cours plein temps année concomitante (avec un ou deux jours de cours par semaine) entrée dans la vie active, possibilité de poursuivre les études en v de l'obtention du diplôme de technicien ou du brevet de maîtrise possibilité d'un accès aux études supérieures via la réussite des modules préparatoires | |



^{*} prothésiste dentaire

| | DAP catégorie A | | | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|--|
| | 5G | 5AD | 5P | |
| Formation | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules | |
| Division de l'apprentissage agricole | admission directe | Aadmission directe | admission directe | |
| Agriculteur | | >>> | | |
| Fleuriste | | | | |
| Floriculteur | | ▶▷▷ | | |
| Maraîcher | | ▶▷▷ | | |
| Opérateur de la forêt et de l'environnement | | >>> | | |
| Pépiniériste - paysagiste | | \triangleright \triangleright | | |
| Division de l'apprentissage artisanal | | | | |
| Boucher - charcutier | | \triangleright \triangleright | | |
| Boulanger - pâtissier | ▶▷▷ | | | |
| Carreleur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Carrossier | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Charpentier | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Coiffeur | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Couvreur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Débosseleur de véhicules automoteurs | DDD | | | |
| Esthéticien | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Ferblantier - zingueur | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Installateur chauffage-sanitaire | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Instructeur de la conduite automobile | ▷▷ être âgé de 20 ans et en possession du permis de conduire B depuis 2 ans / examen auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics - département des transports (MMTP) | | | |
| Instructeur de natation | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Maçon | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Magasinier du secteur automobile | \triangleright \triangleright | | | |
| Marbrier - tailleur de pierres | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Mécatronicien de cycles | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Parqueteur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier | ightharpoons | | | |
| Peintre de véhicules automoteurs | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Peintre - décorateur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |

| Plafonneur - façadier Relieur Retoucheur de vêtements Traiteur Vendeur en boucherie Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie Vendeur technique en optique Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Pob I IIII Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Rescandidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--|
| Retoucheur de vêtements Traiteur Vendeur en boucherie Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie Vendeur technique en optique Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hâtelier Restaurateur Restaurateur Restaurateur Division de l'apprentissage des professions de santé Division de l'apprentissage des professions de santé Division de l'apprentissage des professions de santé | Plafonneur - façadier | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Traiteur Vendeur en boucherie Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie Vendeur technique en optique Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Doo I ▶▶▶ Hôtelier Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Relieur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Vendeur en boucherie ▷▷▷ Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie ▷▷▷ Vendeur technique en optique ▷▷▷ Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente ▷▷▷ Décorateur ▷▷▷ Vendeur - retouche ▷▷▷ Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier ▷▷▷ I ▶▶▶ Hôtelier Restaurateur ▶ Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur ▶ Serveur de restaurant ▷▷▷ Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Retoucheur de vêtements | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie ▷▷▷ Vendeur technique en optique ▷▷▷ Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente ▷▷▷ Décorateur ▷▷▷ Vendeur - retouche ▷▷▷ Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier ▷▷▷ I ▶▶▶ Hôtelier Restaurateur ▶ Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur ▷▷▷ Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Traiteur | ▶▷▷ | |
| Vendeur technique en optique Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Cuisinier Dool I ▶▶▶ Hôtelier Restaurateur Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Dool Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Vendeur en boucherie | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Division de l'apprentissage commercial Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hôtelier Restaurateur Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Conseiller en vente Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hôtelier Restaurateur Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Division de l'apprentissage des professions de santé | Vendeur technique en optique | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Décorateur Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hôtelier Restaurateur Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Division de l'apprentissage des professions de santé Division de l'apprentissage des professions de l'apprentissage de l'apprentissage de l'apprentissage de l'a | Division de l'apprentissage commercial | | |
| Vendeur - retouche Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hôtelier Restaurateur Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Conseiller en vente | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Division de l'apprentissage hôtelier et touristique Cuisinier Hôtelier Restaurateur Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Division de l'apprentissage des professions de santé Serveur de restaurant Ser | Décorateur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Cuisinier Hôtelier Restaurateur Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Vendeur - retouche | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Hôtelier Restaurateur Formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Division de l'apprentissage hôtelier et touristi | que | |
| formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Restaurateur Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur Division de l'apprentissage des professions de santé les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Cuisinier | | |
| Serveur de restaurant Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Hôtelier Restaurateur | ► formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur | |
| Division de l'apprentissage des professions de santé Auxiliaire de vie Division de l'apprentissage des professions de santé | Restaurateur | >>> | |
| ►▷▷ Auxiliaire de vie les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Serveur de restaurant | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Auxiliaire de vie les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | Division de l'apprentissage des professions de santé | | |
| | Auxiliaire de vie | les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des | |

Légende :

• année plein temps au lycée

> année concomitante



| | DAP catégorie B | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | mathématiques niveau fort | dont 8 modules en mathématiques |
| Division de l'apprentissage artisanal | | | |
| Électricien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécanicien de mécanique générale | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécatronicien agri-génie civil | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécatronicien d'autos et de motos | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécatronicien de véhicules utilitaires | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécatronicien en technique de réfrigération | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Menuisier | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Opticien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Prothésiste dentaire | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Serrurier | ▶⊳⊳ | | |
| Division de l'apprentissage industriel | | | |
| Constructeur métallique | | >>> | |
| Dessinateur en bâtiment | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Mécanicien d'usinage | | | |
| Mécanicien industriel et de maintenance | | | |
| Menuisier - ébéniste | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |

Légende : • année plein temps au lycée



| | DAP catégorie C | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------|--|
| | 5G | 5AD | 5P | |
| Formation | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules | |
| | admission directe | - | - | |
| Division de l'apprentissage commercial | | | | |
| Agent administratif et commercial | ▶⊳⊳ | | | |
| Agent de voyages | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Assistant en pharmacie | ▶▷▷ | | | |
| Gestionnaire qualifié en logistique | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Division de l'apprentissage industriel | | | | |
| Électronicien | >>> | | | |
| Électronicien en communication | >>> | | | |
| Électronicien en énergie | | | | |
| Informaticien qualifié | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Mécanicien d'avions - cat A | formation réservée aux titulaires d'un DT ou d'un DAP mécanique ou d'un DAP électrotechnique | | | |
| Mécatronicien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | | |
| Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales | | | | |
| Aide-soignant | les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences | | | |

Légende :

▶ année plein temps au lycée
- pas d'admissibilité

| | DAP catégorie A | | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation francophone | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | admission directe | admission directe |
| Division de l'apprentissage artisanal | | | |
| Boulanger-pâtissier | ▶▷▷ | | |
| Carreleur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Coiffeur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Esthéticien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Installateur chauffage - sanitaire | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Maçon | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier | ▶▷▷ | | |
| Peintre - décorateur | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Plafonneur - façadier | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Division de l'apprentissage commercial | | | |
| Conseiller en vente | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Division de l'apprentissage hôtelier et touris | tique | | |
| Cuisinier (*) | | | |
| Restaurateur (*) | >>> | | |

| | DAP catégorie B | | |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation francophone | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | mathématiques niveau fort | dont 8 modules en mathématiques |
| Division de l'apprentissage artisanal | | | |
| Électricien | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Mécatronicien d'autos et de motos | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |
| Mécatronicien de véhicules utilitaires | | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | |

> année concomitante

Légende :

année plein temps au lycée

classe francophone ou classe bilingue selon la demande

| | DAP catégorie C | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation francophone | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | - | - |
| Division de l'apprentissage commercial | | | |
| Agent administratif et commercial | ▶▷▷ | | |
| Gestionnaire qualifié en logistique (*) | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Division de l'apprentissage industriel | | | |
| Électronicien | $\triangleright \triangleright \triangleright$ | | |
| Électronicien en communication | >>> | | |
| Électronicien en énergie | | | |
| Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales | | | |
| Aide-soignant | les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences | | |

| | DAP catégorie A | | |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation anglophone | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | admission directe | admission directe |
| Division de l'apprentissage hôtelier et touristique | | | |
| Restaurateur | | >>> | |

| | DAP catégorie A | | |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----|-----------------|
| | 5G | 5AD | 5P |
| Formation anglophone | au niveau globalement de base ou globalement avancé | | avec 45 modules |
| | admission directe | + | - |
| Division de l'apprentissage commercial | | | |
| Agent administratif et commercial | | ▶⊳⊳ | |

- Légende :

 ▶ année plein temps au lycée

 * classe francophone ou classe bilingue selon la demande

 pas d'admissibilité

Diplôme de technicien DT



1 DT

2 DT

3 DT

4 DT

2.3. DT : DIPLÔME DE TECHNICIEN

• division administrative et commerciale

- division agricole
- division artistique
- division électrotechnique
- division génie civil
- division hôtelière et touristique
- division informatique
- division mécanique
- division en équipement du bâtiment
- division des gestionnaires en logistique

Formation

Choix sur 10

divisions

- profil de compétences plus approfondies et diversifiées qu'au DAP et culture générale plus poussée
- formation polyvalente axée sur la vie professionnelle, préparation à des postes de responsabilité
- cycle de quatre ans, plein temps ou concomitant au lycée et stages de formation en entreprise
- entrée dans la vie active ou possibilité de faire des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, sous réserve d'avoir réussi les modules préparatoires



Formations, conditions d'admission, types de régime par année (plein temps, concomitant)

| | DT | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Formation | Filièr e | 5G réussie au niveau globalement avancé ou globalement de base et conditions ci-dessous | | |
| Division administrative et co | ommerciale | | | |
| Administrative et commerciale (*) | ▶▶ ▶ / ▶ ▶▶▷ | français : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division agricole | | | | |
| Agriculture Environnement naturel | >>>> >>>> | globalement avancé ou globalement de base avec le niveau fort en sciences naturelles | | |
| Division artistique | | | | |
| Design 3D Graphisme Image | >>>> >>>> >>>> | l'élève doit faire preuve de compétences artistiques ; le ministre fixe les modalités pour évaluer ces compétences | | |
| Division électrotechnique | | | | |
| Électrotechnique (*) Communication (*) Énergie (*) Smart Technologies (*) | >>>> >>>> >>>> | mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division génie civil | | | | |
| Génie civil | >>> | mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division hôtelière et touristique | | | | |
| Hôtellerie Tourisme | >>> >>> | pour deux des trois langues (allemand, anglais ou français) : au cours avancé le niveau suffisant ou au cours de base le niveau fort | | |
| Division informatique | | | | |
| Informatique | >>> | mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division mécanique | | | | |
| Mécanique générale Mécatronique d'automobile | >>>> >>>> | mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division en équipement du bâtiment | | | | |
| Équipement énergétique et technique des bâtiments | >>> | mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort | | |
| Division des gestionnaires e | n logistique | | | |
| Logistique (*) | \triangleright \triangleright \triangleright | français : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort et | | |

allemand ou anglais : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort

Légende :

année plein temps au lycée

> année concomitante

(*) classes à régime linguistique spécifique (RLS), où les cours sont donnés en français: elles sont organisées si le nombre d'inscriptions est suffisant.

À noter: Il existe d'autres formations DT, mais elles ne sont pas accessibles directement après une 5°. Il s'agit des formations Vente et gestion, Entrepreneurs maraîchers, Mécanicien d'avions – cat.B. Diplôme de fin d'études secondaires générales

1 G

2 G

3 G

4 G

3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG) sont réparties sur cinq divisions dont chacune offre différentes sections. L'accès à la plupart des sections se base sur un double critère.

En cas de réussite de la classe de 3G (cinq années d'enseignement secondaire), un certificat intermédiaire est délivré à l'élève. Après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires, une entrée dans la vie active ou un accès à des études supérieures sont possibles.

- formation générale solide
- formation technique, théorique et pratique poussée
- cycle de quatre ans, plein temps au lycée, cinq ans pour la formation de l'éducateur de la division des professions de santé et des professions sociales
- entrée dans la vie professionnelle ou poursuite d'études universitaires



Formation



3.1. DIVISION TECHNIQUE GÉNÉRALE

| 1GSE | 1GIG | 1GIN | 1GA3D | 1GSN |
|------------------------------------|-----------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 2GSE | 2GIG | 2GIN | 2GA3D | 2GSN |
| Section sciences environnementales | Section ingénierie Section informatique | | Section architecture, design et développement durable | Section sciences naturelles |
| | 3GIG | | 3GA3D | 3GSN |
| 4GIG | | 4GA3D | 4GSN | |
| Section ingénierie | | | Section architecture, design et développement durable | Section sciences naturelles |

Conditions d'admission en 4GIG

Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires :

- en mathématiques : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et
- en informatique : une note annuelle imputée au niveau suffisant

Conditions d'admission en 4GA3D ou 4GSN

Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires :

• en mathématiques au cours avancés et en sciences naturelles : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre

La section architecture, design et développement durable prépare aux études supérieures en génie civil, en environnement et développement durable. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte, architecte d'intérieur, urbaniste, paysagiste ou ingénieur en génie civil.

La section ingénierie prépare à des études supérieures scientifiques, d'ingénieur, universitaires et d'autres professions dans le secteur technique et des sciences exactes. Elle prépare également aux carrières moyennes dans les entreprises industrielles technicocommerciales. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte, chimiste, physicien, ingénieur, instituteur, professeur, officier de carrière, chercheur, informaticien hautement qualifié.

Formation

La section informatique prépare à des études supérieures respectivement universitaires et ceci principalement dans les domaines liés à l'informatique et aux mathématiques, mais également aux sciences de l'ingénierie et sciences exactes.

La section sciences environnementales prépare à la vie professionnelle autant qu'aux études supérieures ou universitaires dans le développement durable et plus généralement dans les domaines de l'environnement, de l'écologie, des écotechnologies, de la mobilité durable, de l'économie circulaire ainsi que des énergies renouvelables.

La section sciences naturelles prépare à la vie professionnelle et aux études supérieures ou universitaires notamment dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie, de la géographie, de l'environnement et de l'écologie, des biotechnologies, de la bioéthique et de la production d'énergies renouvelables à l'aide de processus durables.

3.2. DIVISION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

| 1GCG | 1GCC | 1GCF | 1GMM | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|--|--|
| 2GCG | 2GCC | 2GCF | 2GMM | | |
| Section gestion | Section communication et organisation | section finance | section marketing, médias et communication | | |
| 3GCM | | | | | |
| 4GCM | | | | | |
| Section administrative et commerciale | | | | | |

| Conditions d'admission | Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et • en allemand ou en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation | En classe de 4GCM et 3GCM, l'élève bénéficie d'une formation générale, économique et administrative. Après la classe de 3GCM, l'élève a le choix entre la section gestion et la section communication et organisation pour la poursuite de ses études. |
| | La section gestion (GCG) est axée sur la comptabilité et l'analyse économique et financière. Les connaissances informatiques et mathématiques sont appliquées à la gestion d'entreprise. |
| | La section communication et organisation (GCC) est axée sur l'enseignement pratique et théorique de disciplines à caractère administratif, commercial et organisationnel. La comptabilité informatisée, ainsi que les techniques de communication et d'organisation permettent à l'élève de comprendre et maîtriser les techniques administratives du secrétariat. |
| Débouchés | Le diplôme de fin d'études secondaires avec comme spécialisation la section gestion ou communication et organisation ouvre les portes aux études supérieures dans les domaines de l'économie, du droit et de la comptabilité. Un travail dans le domaine administratif et de gestion auprès d'entreprises privées, ainsi qu'auprès de l'État constitue une autre option. |

3.3. DIVISION ARTISTIQUE

| 1GACV | | |
|----------------------------------------|--|--|
| 2GACV | | |
| 3GACV | | |
| 4GACV | | |
| Section arts et communication visuelle | | |

| | 1 |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions d'admission | Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires: faire preuve de compétences artistiques, lesquelles sont évaluées sur base d'un dossier artistique personnel et lors d'une épreuve. Le dossier d'admission est à envoyer au Lycée des Arts et Métiers au début du 3e trimestre scolaire. Voir les détails du dossier à rendre et de l'épreuve, ainsi que les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltam.lu). |
| Formation | La section arts et communication visuelle est une formation générale et professionnelle de quatre ans. Les cours comprennent des cours théoriques et pratiques transmettant une bonne culture générale ainsi qu'un large aperçu des disciplines spécialisées des domaines de l'art et de la communication visuelle, telles qu'histoire de l'art, dessin à main levée, théorie de la couleur, techniques d'impression et peinture, langage plastique bidimensionnel, communication graphique et infographique, langage des médias, volume et conception 3D. |
| Débouchés | La division artistique s'adresse aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études supérieures dans les domaines de l'art et de la communication visuelle, afin d'apporter créativité et innovation dans tous les domaines nécessitant le savoir-faire artistique. |



3.4. DIVISION HÔTELIÈRE ET TOURISTIQUE

| 1GGH | | |
|----------------------------------|--|--|
| 2GGH | | |
| 3GGH | | |
| 4GGH | | |
| Section gestion de l'hospitalité | | |

| Conditions d'admission | Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant et • en allemand ou en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation | La section gestion de l'hospitalité vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire liés à la gestion de la restauration, de l'hébergement et des voyages en alternant l'étude des bases théoriques du métier avec l'immersion en situation professionnelle aussi bien au lycée que dans le monde professionnel. L'enseignement concerne les matières relevant de la technologie des métiers de l'hospitalité et du commerce ainsi que les langues et la culture générale. |
| | Compétences acquises lors des études : esprit d'équipe et sens de l'autonomie, attention du détail et vue d'ensemble, attitude ouverte et sens de la discrétion, allure dynamique et démarche précise, confiance en soi et sens des responsabilités |
| Débouchés | La section permet d'acquérir le diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux études supérieures tout en préparant au métier de gestionnaire en hospitalité. Elle prépare à la vie citoyenne et professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme. |

3.5. DIVISION DES PROFESSIONS DE SANTÉ ET DES PROFESSIONS SOCIALES

| Section des professions de santé et professions sociales | | Section scie | nces sociales |
|---------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------|---------------------------|
| 4G | PS | 4G | SO |
| 3G | PS | 3G | SO |
| Section sciences de la Section de la formation de l'infirmier | | Section de la formation de l'éducateur | Section sciences sociales |
| 2GSH | 2GSI | 2GED | 2GSO |
| 1GSH | 1GSI | 1GED | 1GSO |
| | BTS | année terminale 1+GED | |
| | BTS | | |

Conditions d'admission en 4GPS ou 4GSO

Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires :

 en sciences naturelles et en sciences sociales : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre

Conditions d'admission en 2GSH, 2GSI, 2GED ou 2GSO

Pour les conditions d'admissions en classe de 2G, consulter le tableau page 47. Les candidats à la section de la formation de l'éducateur (GED) doivent introduire une demande de candidature au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES). Le nombre d'admissions est limité. Le dossier d'admission est à envoyer au lycée avant la fin du mois d'avril de l'année scolaire. Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltpes.lu).

Les candidats à la section de l'infirmier (GSI) doivent introduire une demande de pré-inscription entre début avril et mi-juin au Lycée technique pour professions de santé (LTPS). Pour être admis en 2GSI, la réussite d'une 3GPS, respectivement 3GSN de la division technique générale, est obligatoire. En plus, les candidats doivent être inscrits au niveau avancé pour la branche langue française ou au niveau de base avec une moyenne > 40 points.

Les candidats à la section sciences de la santé (GSH) doivent introduire une demande de pré-inscription entre début avril et mi-juin 2019 au Lycée technique pour professions de santé (LTPS). Pour être admis en section 2GSH, la réussite d'une 3GPS, 3GSN ou encore 3GIG est obligatoire.

Pour les candidats aux sections GSI ou GSH, provenant d'une classe de 3G d'une autre section ou d'une classe de 3C, l'admission se fait sur dossier.

Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur le site Internet du lycée (www.ltps.lu).





Les classes de 4GPS et 3GPS et celles de 4GSO et 3GSO comprennent une formation générale, une préformation théorique et pratique aux professions de santé et sociales.

La formation de l'infirmier comprend deux années dans l'enseignement secondaire général (2GSI et 1GSI) et deux années de BTS. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSI est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès au BTS de l'infirmier ou à d'autres études supérieures.

Formation

La classe de 1GSH sciences de la santé donne accès aux études supérieures. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSH est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès aux études de BTS ou à d'autres études supérieures.

Ces classes orientent principalement vers les études dans le domaine des professions de santé et de la biotechnologie.

La formation de l'éducateur comprend trois années à l'enseignement secondaire général (2GED, 1GED et une année terminale). À l'élève ayant réussi la classe de 1GED est délivré un diplôme de fin d'études secondaires. Le diplôme d'État de l'éducateur diplômé est obtenu après une année terminale.

La section sciences sociales (2GSO et 1GSO) mène au diplôme de fin d'études secondaires générales et donne accès aux études supérieures. Elle oriente principalement vers les études supérieures dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Débouchés

Les détenteurs d'un diplôme de cette division peuvent poursuivre des études supérieures entre autres dans les professions de santé et les professions éducatives et sociales.

Les élèves de la section de la formation de l'infirmier avec un diplôme de fins d'études secondaires peuvent également continuer leurs études au LTPS dans la formation de sage-femme ou d'assistant technique médical en radiologie (www.ltps. lu) d'une durée de trois ans.

Les élèves de la section de la formation de l'éducateur peuvent également continuer leurs études au LTPES dans le cadre de la formation du diplôme d'État de l'éducateur diplômé (www.ltpes.lu) d'une durée d'une année.

| | | Conditions | d'adm | ission en 4G | |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Formation | | 5G réussie au niveau globalement avancé et conditions ci-dessous | | | |
| Division administrative et co | Division administrative et commerciale | | | | |
| Section administrative et commerciale | 4GCM | français : cours avancé niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau fort | | | |
| Division artistique | | | | | |
| Section arts et communication visuelle | 4GACV | faire preuve de compétences artist apprécié par un jury | iques, a | dmission sur dossier artistique | |
| Division hôtelière et tourist | que | | | | |
| Section gestion de l'hospitalité | 4GGH | anglais : cours avancé niveau suffis et allemand ou français : cours avancé | | suffisant | |
| Division des professions de | santé et d | es professions sociales | | | |
| Section des professions de santé et des professions sociales | 4GPS | sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant | ou | sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort | |
| Section sciences sociales | 4GSO | sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant | ou | sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort | |
| Division technique générale | | | | | |
| Section ingénierie | 4GIG | mathématiques : cours avancé niveau fort et informatique : niveau suffisant | | | |
| Section sciences naturelles | 4GSN | mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant | ou | mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort | |
| Section architecture, design et développement durable | 4GA3D | mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant | ou | mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort | |

Remarques:

- L'élève qui a réussi la classe de 5C de l'enseignement secondaire classique (ESC) a accès à toutes les classes de 4G.
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu une note annuelle d'au moins 26 points en langues et une note suffisante en mathématiques, a accès à la division technique générale de l'enseignement secondaire général (ESG).
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu une note annuelle d'au moins 26 points en mathématiques et une moyenne des notes annuelles en langues suffisante, a accès à la division administrative et commerciale de l'ESG.
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu des notes d'au moins 26 points en langues et en mathématiques a accès à toutes les autres divisions de l'ESG.
- Le conseil de classe peut décider que l'élève est admissible à une classe de 4G, même si les résultats ne satisfont pas aux critères précités.

| Formation | | Conditions d'admission en 2G | | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| | | Réussite de la classe de 3G | Réussite de la classe de 3C | |
| Division administrative et commerciale | | | | |
| Section gestion | 2GCG | 3GCM | 3CD ou 3CG | |
| Section communication et organisation | 2GCC | 3GCM | 3CD ou 3CG | |
| Division artistique | | | | |
| Section arts et communication visuelle | 2GACV | 3GACV | - | |
| Division hôtelière et touristi | que | | | |
| Section gestion de l'hospitalité | 2GGH | 3G toutes sections confondues | 3C toutes sections confondues | |
| Division des professions de | Division des professions de santé et des professions sociales | | | |
| Section sciences sociales | 2GSO | 3G toutes sections confondues | 3C toutes sections confondues | |
| Section de la formation de l'éducateur | 2GED | 3G toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier | 3C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier | |
| Section de la formation de l'infirmier | 2GSI | 3GPS ou 3GSN | 3C toutes sections confondues | |
| Section sciences de la santé | 2GSH | 3GPS ou 3GSN ou 3GIG | 3C toutes sections confondues | |
| Division technique générale | Division technique générale | | | |
| Section ingénierie | 2GIG | 3GIG | 3CB ou 3CC ou 3CI | |
| Section informatique | 2GIN | 3GIG | 3CB ou 3CC ou 3Cl | |
| Section sciences naturelles | 2GSN | 3GSN | 3CB ou 3CC ou 3CI | |
| Section sciences environnementales | 2GSE | 3GIG ou 3GA3D ou 3GSN | 3CB ou 3CC ou 3CI | |
| Section architecture, design et développement durable | 2GA3D | 3GA3D | 3CB ou 3CC ou 3CI | |

Remarque : Pour l'élève issu d'une classe autre que celle reprise dans le tableau ci-dessus, le directeur du lycée fixe une ou plusieurs épreuves d'admission.

4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique se composent d'une classe polyvalente (4C) et des classes du cycle de spécialisation (3C, 2C, 1C). Après la classe polyvalente, l'élève a le choix entre huit sections dont les spécialités sont :

| Section A: | langues vivantes |
|-------------|--------------------------------------|
| Section B : | mathématiques - informatique |
| Section C : | sciences naturelles - mathématiques |
| Section D : | sciences économiques - mathématiques |
| Section E : | arts plastiques |
| Section F : | musique |
| Section G : | sciences humaines et sociales |
| Section I : | informatique et communication |

Pour accéder depuis une classe de 5G à une classe de 4C de l'enseignement secondaire classique, l'élève doit avoir obtenu de très bons résultats scolaires en 5G et satisfaire à certaines conditions.

Conditions d'accès à une classe de 4C

- réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé et
- dans le volet Langues et mathématiques, avoir suivi uniquement des cours avancés avec trois notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort
- dans le volet Sciences naturelles et sociales, avoir deux notes annuelles imputées au niveau fort et aucune note annuelle inférieure à 30 points en sciences naturelles, informatique, histoire et géographie
- dans le volet Expression, orientation et promotion des talents, avoir une note annuelle imputée au niveau d'excellence et aucune note inférieure à 20 points







5G réussie au niveau globalement avancé



| Volets | Disciplines | 0-19 GI | 20-25 IN | | 30-35 SU | | 40-45 FO | | 50-60 EX |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------|-------------|---|-------------|--|-------------|------|--------------|
| | Allemand - <i>cours avancé</i> | | | | | | | | |
| Langues et | Anglais - cours avancé | / | / | / | / | | 1 x | | 3 x |
| mathématiques | Français - cours avancé | , | / | | , | | 1 X | | 3 % |
| | Mathématiques - cours avancé | | | | | | | | |
| Sciences naturelles et sociales | SCIEN Sciences naturelles Informatique | / | / | | | | au m | -: | - 2 v |
| | SCSOC Histoire Géographie | , | | | | | au III | OITI | 5 Z X |
| | Éducation physique | | | | | | | | |
| Expression, orientation et promotion des talents | Éducation artistique | | | | | | | | au |
| | Éducation musicale | / | | | | | | | moins 1 x |
| | Options et ateliers | | | | | | | | 1 // |
| | Vie et société | | | | | | | _ | |

Légende :GI gravement insuffisant IN insuffisant SU suffisant FO fort EX excellent



5. ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Les classes supérieures de l'enseignement international se composent de deux années intermédiaires (classes 4I et 3I) et de deux années du programme de l'Organisation du Baccalauréat international (classes 2BI et 1BI). Cette formation mène au Baccalauréat international reconnu dans la plupart des pays du monde.

| Public cible | Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau | | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Spécificités | langue véhiculaire : français respectivement anglais langue A : français (langue principale) respectivement anglais langue B : anglais (langue secondaire) respectivement français l'allemand est enseigné à un niveau adapté. Les débutants sont acceptés en classe de 41. | | |

très bonne maîtrise de l'anglais, niveau A2+/B1 en français 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes traitement individuel des dossiers tests d'admission en français, en anglais et en mathématiques Le dossier d'admission pour l'enseignement en anglais est à envoyer à l'Athénée de Luxembourg. Voir les détails de la procédure d'admission, ainsi que les dates des tests d'admission sur le site Internet du lycée (www.al.lu).

très bonne maîtrise du français et bonne maîtrise de l'anglais 5C/5I réussie ou 5G réussie au niveau globalement avancé avec des cours avancés en français, anglais et mathématiques, avec deux notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort ou 5GIF/5GIA avec une moyenne générale de ≥ 45 points ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes test d'admission en français Pour plus d'informations, consulter le site Internet du Lycée technique du Centre qui offre le BI en français (www.ltc.lu)

6. ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

Les Écoles européennes agréées (EEA) ont pour mission l'éducation et l'enseignement communs d'élèves d'origines diverses et de proposer un enseignement européen – multilingue et pluriculturel - aux élèves nationaux. Elles donnent une place particulière à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement secondaire se subdivise en trois cycles : cycle d'observation (S1-S3), cycle de préorientation (S4-S5) et cycle d'orientation (S6-S7) menant au Baccalauréat européen. Le diplôme du Baccalauréat européen est officiellement reconnu comme un titre permettant l'admission dans l'enseignement supérieur dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays

| | Les EEA sont des écoles publiques ouvertes à tous. Contrairement aux Écoles européennes de type I, elles | sont gratuites et sans frais | | |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--|--|
| | d'inscription, tout comme les autres écoles publiques. | | | |
| Public cible | Elles permettent ainsi d'intégrer des élèves issus de l'immigration, que ce soit pour ceux qui proviennent de familles désirant rester définitivement au Grand-Duché de Luxembourg ou pour ceux dont la famille ne reste dans le pays que pendant une durée déterminée. | | | |
| | Ces écoles ciblent également les élèves des différentes régions du pays qui n'ont pas nécessairement une expérience multilingue antérieure, mais dont les parents estiment qu'un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel est plus approprié. | | | |
| | L'enseignement des disciplines se fait en sections lingui véhiculaire est l'allemand, l'anglais ou le français. | istiques dont la langue | | |
| | L'étude de la première langue étrangère (LII) commence en première année primaire. Cette langue peut être le français, l'anglais ou l'allemand. | | | |
| Spécificités | Dès la première année secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère (LIII). | | | |
| | À partir de la troisième année secondaire, la langue LII devient progressivement la langue d'enseignement des sciences humaines, de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de vie et société. Dans le cas de l'éducation musicale, de l'éducation artistique, des TIC et de l'éducation physique, l'enseignement est donné dans une des langues du programme de l'élève. | | | |
| | Réussite d'une classe de 5° | | | |
| | Pour plus d'informations, consulter le sites : École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (sections EN – FR – DE) | http://www.eide.lu | | |
| Conditions d'admission | Lycée Edward Steichen sections EN – FR – DE) | http://www.lesc.lu | | |
| u aumission | Lënster Lycée (sections EN – FR – DE) (FR à partir de la rentrée 2020-2021) | http://www.llj.lu | | |
| | École Internationale de Mondorf-les-Bains (sections EN - FR - DE) | http://www.llj.lu | | |

7. ENSEIGNEMENT BRITANNIQUE

Les classes internationales anglophones préparent aux diplômes suivants :

- International General Certificate of Secondary Education International GCSE (équivalent à la réussite d'une 3C de l'ESC)
- International General Certificate of Education Advanced Levels International A-levels (équivalent à la réussite des études secondaires classiques classe de 1^{re}).

Les diplômes sont reconnus dans la plupart des pays du monde.

Les élèves apprennent dans un environnement hautement varié et international leur permettant de s'épanouir en développant une pensée critique et réflexive tout en devenant des apprenants informés et des citoyens du monde. À cette fin, le Lycée/International School Michel Lucius suit le 'Cambridge International Curriculum' préparant à des études universitaires.

| Public cible | Jeunes arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en anglais, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau pour accéder à des études universitaires. |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Spécificités | International GCSE: classes de 4º et 3º Le curriculum ne définit pas de sections spécifiques, mais comprend des branches obligatoires et des branches optionnelles qui sont choisies par les élèves en fonction de leurs études futures. International AS et A-levels: classes de 2º et 1ºe Toutes les branches sont optionnelles et choisies par les élèves en fonction de leurs études universitaires futures. |
| Conditions d'admission | très bonne maîtrise de l'anglais 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes traitement individuel des dossiers tests d'admission en anglais et en mathématiques le cas échéant L'inscription se fait en ligne via le site Internet du Lycée/International School Michel Lucius au cours du 2º trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales. Pour plus d'informations, consulter le site www.lml.lu |

8. ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Cet enseignement binational permet d'obtenir plusieurs diplômes.

L'ordre d'enseignement secondaire classique (ESC) mène à trois diplômes :

- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) ». Ce diplôme allemand est suivi d'une période de stage dans une entreprise et permet de suivre des études post-secondaires.
- après la classe 12 : diplôme de fin d'études secondaires classiques, section binationale germano-luxembourgeoise et Allgemeine Hochschulreife (Abitur). Les deux diplômes sont reconnus et permettent de poursuivre des études universitaires dans la plupart des pays du monde.

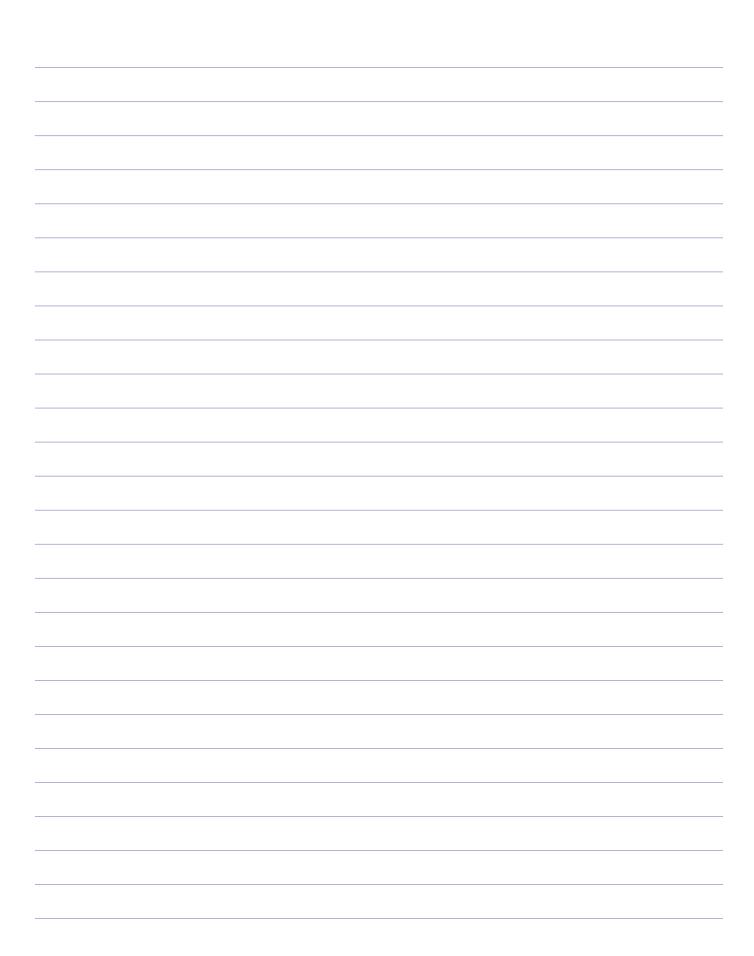
L'ordre d'enseignement secondaire général (ESG) mène à trois diplômes :

- après la classe 10 : diplôme allemand « Mittlerer Bildungsabschluss (MBA) »
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) »
- après la classe 12 : diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales division administrative et commerciale, section gestion

| Public cible | Le Schengen-Lyzeum Perl est une école binationale permettant à un public transfrontalier de la Grande Région de recevoir une éducation issue de deux pays dans un milieu multilingue et pluriculturel. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La langue véhiculaire est en principe l'allemand. L'histoire est enseigné en français dans l'enseignement secondaire classique. Dans cet ordre d'enseignement, il n'existe pas de sections, mais l'élève suit des cours obligatoires et choisit certains parmi les cours optionnels pour les deux années terminales (classes 11 et 12). | |
| Conditions d'admission | 5C réussie pour l'enseignement secondaire classique 5G réussie niveau globalement avancé pour l'enseignement secondaire général |

Pour plus d'informations, consulter le site du Schengen-Lyzeum, Perl (www.schengenlyzeum.eu).





IV. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

| Athénée de Luxembourg (AL) | 24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg | 44 02 49 - 61 00 | www.al.lu | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|-------------------|--|
| École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG) | 21 rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg | 26 04 51 00 | www.ecg.lu | |
| École nationale pour adultes (ENAD) | 15, rue de l'Aciérie L-1112 Luxembourg | 26 65 03 50 -1 | www.enad.lu | |
| Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpersberg | 19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg | 46 76 16 - 205 | www.ltam.lu | |
| Site Dommeldange | 20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg | 26 68 91 - 20 07 | | |
| Lycée Aline Mayrisch (LAML) | 38, bd Pierre Pierre Dupong L-1430 Luxembourg | 26 04 - 32 11 | www.laml.lu | |
| Lycée de Garçons Luxembourg (LGL) | Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg | 22 23 02 - 504 | www.lgl.lu | |
| Lycée Josy Barthel (LJBM) | 2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer | 26 31 40 - 1 | www.ljbm.lu | |
| Lycée/International School Michel Lucius (LML) | 157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg | 47 33 95 - 50 | www.lml.lu | |
| Lycée Michel-Rodange (LMRL) | 30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg | 26 04 - 71 00 | www.lmrl.lu | |
| Lycée Robert-Schuman (LRSL) | 1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg | 22 82 14 – 219 | www.lrsl.lu | |
| Lycée technique de Bonnevoie (LTB) | 119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg | 40 39 45 - 205 | www.ltb.lu | |
| Lycée technique du Centre (LTC) | 106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg | 47 38 11 - 1 | www.ltc.lu | |
| Annexe Kirchberg | 6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg | 43 43 32 - 1 | www.itc.iu | |
| Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS) | 27, rue Nicolas Ernest Barblé L-1210 Luxembourg | 44 11 37 36 | www.ltps.lu | |
| Sportlycée (SLL) | 66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg | 26 75 05 - 1 | www.sportlycee.lu | |

| École Internationale Differdange/Esch (EIDE) B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange 28 85 72 1 Site Esch-sur-Alzette 91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette 26 53 67 1 Lycée Bel-Val (LBV) 100, avenue du Blues L-4368 Belvaux 26 55 47 - 1 Lycée de Garçons Esch (LGE) 71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette 55 62 85 - 1 Lycée Guillaume Kroll (LGK) 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette 55 95 45 - 205 | vw.cnfpc.lu vw.eide.lu |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Campus de l'EIDE L-4620 Differdange Site Esch-sur-Alzette 91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette 26 53 67 1 Lycée Bel-Val (LBV) 100, avenue du Blues L-4368 Belvaux 26 55 47 - 1 www. Lycée de Garçons Esch (LGE) 71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette 55 62 85 - 1 www. Lycée Guillaume Kroll (LGK) 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette | vw.eide.lu |
| Lycée Bel-Val (LBV) 100, avenue du Blues L-4368 Belvaux 26 55 47 - 1 www. Lycée de Garçons Esch (LGE) 71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette 55 62 85 - 1 www. Lycée Guillaume Kroll (LGK) 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette 55 95 45 - 205 www. | |
| L-4368 Belvaux 71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette 55 62 85 - 1 Lycée Guillaume Kroll (LGK) 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette | |
| Lycée Guillaume Kroll (LGK) L-4123 Esch-sur-Alzette 55 62 85 - 1 WM 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette | vw.lbv.lu |
| L-4354 Esch-sur-Alzette | vw.lge.lu |
| 2 64 4 10 11 | vw.lgk.lu |
| Lycée Hubert Clément (LHCE) 2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette 55 71 55 | vw.lhce.lu |
| Lycée Nic-Biever (LNB) 28, rue du Parc L-3542 Dudelange 51 60 31 | ww.lnbd.lu |
| Lycée technique de Lallange (LTL) Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette 55 95 42 - 305 ww. | vw.ltl.lu |
| Lycée technique Mathias-Adam (LTMA) Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine 50 87 30 - 204 | h 1 |
| Annexe Jenker Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange 58 44 79 - 1 | vw.ltma.lu |
| Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFNid) 13, rue de l'église L-4922 Bascharage 54 64 74 202 | vw.ltps.lu |
| | |
| EST | |

| EST | | | |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|---------------------------|
| École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB) | 2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains | 28 12 88 - 1 | www.eimlb.lu |
| Lycée classique d'Echternach (LCE) | Ancienne Abbaye 1, rue de Pont L-6401 Echternach | 72 87 15 - 100 | www.lce.lu |
| Lënster Lycée Junglinster (LLJ) | 2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster | 27 69 63 1 | www.llj.lu |
| Maacher Lycée Grevenmacher (MLG) | 3, rue de l'école L-6722 Grevenmacher | 75 06 65 - 0 | www.maacherlycee.lu |
| Schengen-Lyzeum Perl (SLP) | Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl | 2478 - 51 20 | www.schengenlyzeum. eu |

| NORD | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|--------------|
| Atert-Lycée Redange (ALR) | 1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert | 26 62 32 - 200 | www.alr.lu |
| Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E) | 77 Rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck | 81 89 39 1 | www.cnfpc.lu |
| École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) | 19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch | 80 87 91 1 | www.ehtl.lu |
| Lycée classique de Diekirch (LCD) | 32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch | 26 807 - 210 | |
| LCD - Bâtiment de Mersch | Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch | 32 02 22 - 210 | www.lcd.lu |
| LCD - Bâtiment de Beringen | 46, rue de la Gare L-7590 Mersch | 20 60 09 96 - 1 | |
| Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC) | 1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux | 206 007 - 1 | www.lesc.lu |
| Lycée Ermesinde (LEM) | 45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch) | 26 89 00 - 26 | www.lem.lu |
| Lycée du Nord (LN) | 19, rue Général Patton L-9551 Wiltz | 95 93 20 - 232 | www.lnw.lu |
| Lycée technique agricole (LTA) | 72, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck | 81 85 25 - 1 | www.lta.lu |
| Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) | 71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck | 81 92 01 - 305 | www.ltett.lu |
| Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES) | 45, rue de la Gare L-7590 Beringen | 52 35 25 1 | www.ltpes.lu |
| Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFEtt) | 1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck | 81 73 81 - 506 | www.ltps.lu |
| Nordstad-Lycée (NOSL) | 6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch | 80 47 54 - 1 | www.nosl.lu |

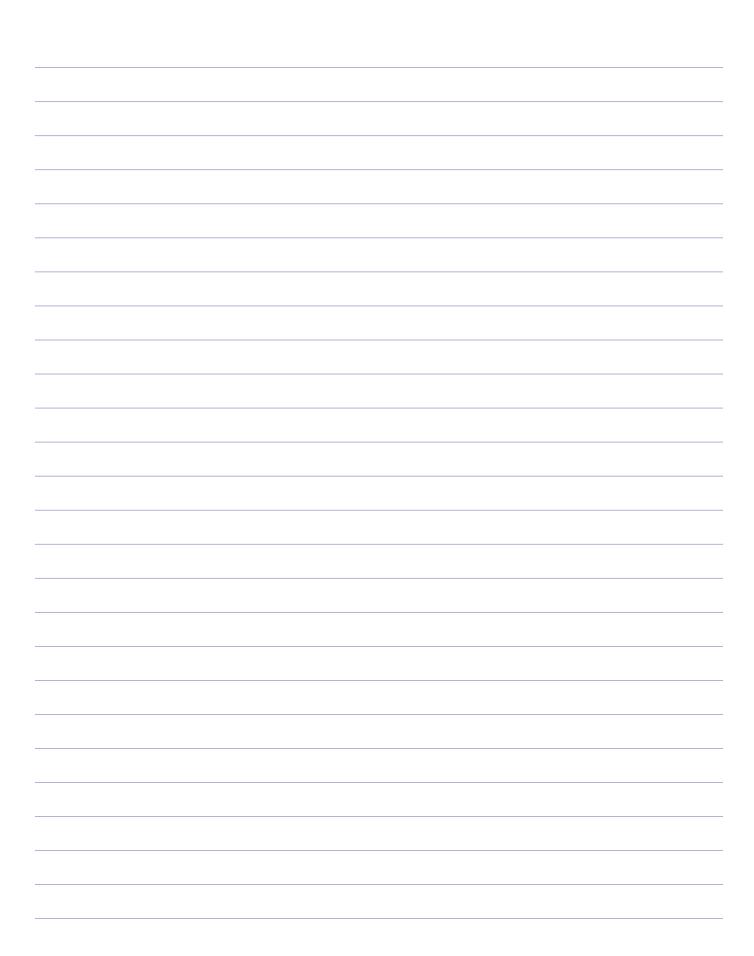
| ÉCOLES PRIVÉES | | | | |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|---------------------|--|
| École privée Fieldgen (EPF) | A21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg | 49 94 31 - 268 | www.epf.lu | |
| École privée Marie-Consolatrice (EPMC) | 101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette | 57 12 57 - 1 | www.epmc.lu | |
| École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND) | 4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg | 43 40 91 - 93 | www.saintesophie.lu | |
| École privée Sainte-Anne (EPSA) | 108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck | 81 22 10 - 211 | www.sainte-anne.lu | |
| Lycée privé Emile Metz (LPEM) | 50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg | 43 90 61 - 1 | www.lpem.lu | |

| COORDONNÉES DES INTERNATS | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------|
| CENTRE | | |
| Internat Fieldgen, Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen | 49 94 31 - 536 | www.epf.lu |
| Convict épiscopal, Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg | 44 743 - 206 | www.convict.lu |
| Internat du Sportlycée , Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL | 26 75 05 - 1 | www.sportlycee.lu |
| | | |
| EST | | |
| Institution St Willibrord, Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles | 72 03 13 | www.internat-echternach.lu |
| | | |
| NORD | | |
| Atert-Lycée, Redange Accueil de filles et de garçons du ALR | 26 62 32 20 | www.alr.lu |
| LCD-Internat de Mersch | fermé pendant les travaux 2019-2 | 021 |
| Internat Sigefroid, Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch | 26 89 00 - 702 | www.sigefroid.lu |
| Internat Sainte-Anne, Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et des garçons des lycées de la Nordstad | 26 80 59 - 1 | www.internats.lu/?-internat- sainte-anne-ettelbruck |
| Internat Jos. Schmit, Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad | 80 34 40 | www.internat-diekirch.lu |
| Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord | 26 95 23 - 1 | www.internats.lu |

95 73 73

www.lnw.lu

Villa, Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord



V. LES AIDES ET CONSEILS



1. MAISON DE L'ORIENTATION

La Maison de l'orientation regroupe en un seul bâtiment des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Tout au long de l'année (également pendant les vacances scolaires), la Maison de l'orientation fait fonction de guichet unique et de plateforme commune de l'orientation. Son action s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle.

Maison de l'orientation

Tél.: 8002-8181

E-mail: maison.orientation@men.lu

Site: https://maison-orientation.public.lu

2.CELLULE D'ORIENTATION

Chaque lycée est doté d'une cellule d'orientation composée de membres du personnel enseignant et du personnel éducatif ou psycho-social.

Cette cellule d'orientation est chargée de la mise en œuvre de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle qui vise à

- informer les élèves sur le système scolaire et les voies de formation, y compris les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger;
- faire connaître aux élèves le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi;
- développer les compétences permettant aux élèves de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

3 ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL ET SCOLAIRE SEPAS ET CEPAS

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires – SePAS accomplit différentes tâches pour le bien-être des élèves, tout particulièrement :

- il assure la guidance psychologique, personnelle et sociale des élèves ;
- il les accompagne dans leurs choix scolaires et d'orientation ;
- il aide les élèves en situation scolaire, psychologique, financière ou familiale difficile ;
- il participe aux conseils de classe afin d'assurer le suivi des actions dont bénéficie l'élève ;
- il assiste les enseignants lors de la prise en charge d'élèves en difficulté ;
- il organise des activités de prévention.

Le SePAS des lycées comprend des psychologues, des assistants sociaux, des enseignants et des éducateurs gradués.

Au niveau national, il existe un Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) auquel les élèves et les parents peuvent s'adresser s'ils préfèrent recourir à une aide extérieure au lycée.

Tous les étudiants et les jeunes résidant au Luxembourg peuvent s'adresser au CePAS.

En cas de conflit dans le milieu scolaire, les élèves, les parents d'élèves et les enseignants, aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire peuvent faire appel au CePAS qui fait office de médiateur scolaire.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.

CePAS

Maison de l'orientation

Tél.: (+352) 247-75910 Fax: (+352) 454544

E-mail: info@cepas.public.lu

Site: www.cepas.lu

4. SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF

Le Service socio-éducatif travaille en collaboration étroite avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS).

Les missions suivantes incombent au service :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves par des projets socio-éducatifs en étroite collaboration avec les enseignants ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

Ces activités et interventions ont lieu en dehors des heures de classe ou lors des leçons où l'enseignant est absent.

5. SOUTIEN À LA TRANSITION VERS LA VIE ACTIVE ANTENNES LOCALES POUR JEUNES

Les Antennes locales pour jeunes (ALJ) font partie du Service national de la jeunesse (SNJ) et ont pour mission de soutenir les jeunes dans leur transition entre vie scolaire et vie active. Elles sont réparties sur 12 sites à travers le pays ce qui permet d'être près des jeunes et de leur réalité. Les collaborateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des jeunes et dans la mise en œuvre de programmes permettant un retour à une activité.

Son action s'adresse aux jeunes qui

- sont encore scolarisés, mais qui sont sur le point de quitter l'établissement scolaire sans avoir de solution concrète ;
- ont quitté le système scolaire sans diplôme.

Ainsi, l'ALJ propose aux jeunes :

- du conseil et de l'information sur les offres de formations et la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une intégration aux études ou à la vie professionnelle ;
- des alternatives à l'inactivité.

Prendre un rendez-vous à l'antenne choisie avant de s'y rendre :

| ALJ Wiltz | 49, Grand-Rue L-9530 Wiltz | alj.wiltz@snj.lu 95 08 57 et 26 87 75 75 |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| ALJ Ettelbruck | 57 Grand-Rue, L-9050 Ettelbruck, | alj.ettelbruck@snj.lu 247 65 230 |
| ALJ Redange/Attert | 1, rue de Niederpallen L-8506 Redange/Attert | alj.redange@snj.lu 23 62 05 84 |
| ALJ Mersch | 3-7, boulevard GD. Charlotte L-7520 Mersch | alj.mersch@snj.lu 32 92 83 |
| ALJ Junglinster | 2, route d'Echternach L-6114 Junglinster | alj.junglinster@snj.lu 26 78 28 64 |
| ALJ Grevenmacher | 2a, rue Prince Henri L-6735 Grevenmacher | alj.grevenmacher@snj.lu 247 86438 |
| ALJ Luxembourg | Maison de l'orientation 58, boulevard GD. Charlotte L-1330 Luxembourg | alj.luxembourg@snj.lu 247 75943 |
| ALJ Pétange | 10, rue J. B. Gillardin L-4735 Pétange | alj.petange@snj.lu 247 86405 |
| ALJ Differdange | 23, Grand-Rue L-4575 Differdange | alj.differdange@snj.lu 247 76 497 |
| ALJ Esch/Alzette | 1, boulevard Porte de France L-4360 Esch/Alzette | alj.esch@snj.lu 247 75960 |
| ALJ Dudelange | 25, rue Jean Jaurès L-3490 Dudelange | alj.dudelange@snj.lu 26 51 80 81 |
| | | |

6. MÉTIERS, APPRENTISSAGES, (RÉ)ORIENTATION

Le service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) aide le jeune et l'adulte dans leur choix de carrière professionnelle.

Le citoyen jeune et adulte, à tout âge et à tout moment de sa vie, peut recourir à l'avis du conseiller d'orientation. Celui-ci tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités du candidat. Il prend aussi en considération la situation de l'emploi, son évolution et les chances d'avenir dans le métier ou la profession envisagée. C'est à l'ADEM-OP que doivent s'adresser les jeunes et adultes qui vont suivre une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage initial/contrat d'apprentissage pour adultes.

| Luxembourg Maison de l'orientation Adem-Orientation professionnelle | Luxembourg | (+352) 2478 5480 |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------|
| Wiltz Diekirch | 7, avenue de la Gare L-9233 Diekirch | (+352) 247-654-30 |
| Esch-sur-Alzette Belval | 1, bd porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette | (+352) 247-754 11 |

Voir aussi : www.adem.public.lu

7. BERUFFER AN ELO

Le site Internet beruffer.anelo.lu propose des fiches détaillées sur tous les métiers et professions contenant les informations suivantes :

- description du métier (textes et photos);
- champ d'activité du métier ;
- conditions de travail;
- compétences requises ;
- conditions d'accès ;
- diplôme final (du CCP au BTS);
- description de la formation ;
- établissements scolaires qui dispensent la formation ;
- chambres professionnelles compétentes.

Il constitue une aide précieuse dans l'exploration du monde professionnel.

GLOSSAIRE

| BTS | brevet de technicien supérieur | | | |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| 5G, 4G, 3G etc | classe de 5°, 4°, 3° de la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général | | | |
| 5C, 4C, 3C, etc | classe de 5°, 4°, 3° de l'enseignement secondaire classique | | | |
| 5P | classe de 5° de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général | | | |
| 5PF | classe de 5° de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général langue véhiculaire française | | | |
| 5TEA | classes d'insertion avec apprentissage intensif de l'allemand | | | |
| 5TEF | classes d'insertion avec apprentissage intensif du français | | | |
| CNFPC | Centre national de formation professionnelle continue | | | |
| ESG | enseignement secondaire général | | | |
| ESC | enseignement secondaire classique | | | |
| GI | gravement insuffisant | | | |
| IN | insuffisant | | | |
| SU | suffisant | | | |
| FO | fort | | | |
| EX | excellent | | | |
| parent | Le terme de parent regroupe les personnes titulaires de l'autorité parentale. | | | |
| scsoc | moyenne de l'histoire et de la géographie | | | |
| SCIEN | moyenne des sciences naturelles et de l'informatique | | | |



Parce que nos écoles sont aussi diversifiées que les talents de nos élèves, une carte interactive te permet de consulter les profils des différents lycées. Tu peux faire ta recherche par domaines d'intérêt, ordres d'enseignement et langues d'enseignement.

TROUVER MON ÉCOLE

| | PROJETS | + |
|---------------------------|---------------------------------|----|
| ENSEIGNEMENT SECONDAIRE | GÉNÉRAL | + |
| | CLASSIQUE | + |
| | BRITANNIQUE | |
| | EUROPÉEN | + |
| | FRANÇAIS | |
| | GERMANO-LUXEMBOURGEOIS | |
| | INTERNATIONAL | + |
| FORMATION PROFESSIONNELLE | ССР | + |
| | DAP | ++ |
| | DT | + |
| | | |
| ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | Brevets de Technicien Supérieur | + |
| | ÉTABLISSEMENTS | + |
| | LANGUE VÉHICULAIRE | + |



